



**Monsieur Fernand Etgen**  
**Président de la Chambre des Députés**  
**Luxembourg**



**Luxembourg, le 17 juin 2019**

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures.

Le Centre d'Incendie et de Secours de Hesperange, demeurant à L-5863 Hesperange, 112, Allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945, se situe directement à l'entrée de l'agglomération où la vitesse maximale est de 90 km/h.

Cette situation risque de causer des situations dangereuses dans la mesure où d'une part des engins et véhicules d'intervention lourde sortent et accèdent au terrain via le C.R. 226 et, d'autre part, des véhicules privés arrivent à vitesse élevée en direction de l'agglomération.

Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Monsieur le Ministre ne juge-t-il pas opportun d'abaisser la vitesse réglementée actuelle de 90 km/h à au moins 70 km/h, afin de diminuer la probabilité d'un accident de circulation à cet endroit ?
- Dans la négative, le Ministre n'estime-t-il pas opportun d'installer un panneau avertisseur afin de mieux signaler aux conducteurs la sortie de véhicules d'intervention, ainsi qu'un ralentisseur conventionnel réalisé par un simple marquage au sol ?

Veillez croire, Monsieur le Président, dans l'assurance de mes sentiments respectueux.

Marc Lies



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics

Luxembourg, le 30 JUIL. 2019

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
Entrée le:  
30 JUIL. 2019

**Monsieur Marc Hansen**  
**Ministre aux Relations avec**  
**le Parlement**

**Service Central de Législation**  
**43, boulevard F.D. Roosevelt**  
**L – 2450 Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N° 794 du 17 juin 2019 de l'honorable député Monsieur Marc Lies, concernant la sortie de véhicules du CGDIS de Hesperange, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**François Bausch**  
**Ministre de la Mobilité et des**  
**Travaux publics**

**Réponse de Monsieur François Bausch, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, à la question parlementaire n° 794 du 17 juin 2019 de l'honorable Député Monsieur Marc Lies**

Par sa question parlementaire, l'honorable Député souhaite avoir des renseignements concernant la réglementation de la circulation à l'endroit du Centre d'Incendie et de Secours à Hesperange.

Il est vrai qu'à cet endroit du chemin repris CR226, la vitesse maximale autorisée est actuellement réglementée à 90 km/h, ce qui est susceptible de causer des situations dangereuses lorsque les véhicules d'intervention sortent du / accèdent au site du Centre d'Incendie et de Secours.

C'est pour cette raison que je suis en effet d'avis que des mesures de sécurisation s'imposent. Ainsi, la vitesse maximale autorisée sera limitée à 70 km/h à la hauteur du Centre d'Incendie et de Secours à Hesperange et, afin de sécuriser davantage l'accès au / la sortie du site de ce dernier, le guidage du trafic sera adapté et ensuite la circulation signalée de façon adéquate.